

Louis Bélanger, L.L.B.
AVOCAT
Chambre 18. No. 16 Rue St-Jacques.
225-14

DESMARIS & TACHÉ
AVOCATS
Chambre 808. Bâtisse de la N.Y. Life.
G. DESMARIS, R. G. TACHÉ
Ancien député de St-Hyacinthe.
215-14

THEO. BERTRAND,
AVOCAT ET NOTAIRE
No. 307 RUE PRINCIPALE.
WINNIPEG, — — — MANITOBA.
Ancien Membre du Barreau de Montréal.
Reçoit spécialement des affaires venant de la Province de Québec.
215-14

DOCTEUR G. E. LARIN,
Reçoit de chirurgie et de médecine des hôpitaux et de la Faculté de Médecine de Paris.
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

Dr G. B. FARIBAUT,
Médecin et Chirurgien.
Ancien Médecin interne de l'Hôtel-Dieu de Paris, professeur à l'Université de Paris, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, etc.
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

DOCTEUR CHARTAND, chirurgien.
Membre de la Société de Médecine et de Chirurgie de Paris, professeur à l'Université de Paris, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, etc.
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

Dr CHS. DANSENEAU
120 RUE ST-JACQUES
Gradué en droit à l'Université de Paris.
Reçoit spécialement la chirurgie, la gynécologie et les maladies vénériennes.
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

Dr J. R. RAYMOND
Médecin Vétérinaire.
Gradué de l'École Vétérinaire de Montréal.
BUREAU: 12 RUE ST-JACQUES.
MONTREAL.
215-14

Ecole d'Equitation de Montréal
CHATEAU DE BELLA LOUVE ALPHONSE
D. J. MULLEN, C.F., PROP.
50 RUE ST-JACQUES.
215-14

Perrault & Mesnard
Architectes.
Nos 11 & 13, coin de la Place d'Armes.
Tél. 215-14. 215-14

J. EMILE VANIER,
INGENIEUR CIVIL, ARSENTEUR
107 RUE ST-JACQUES, 107
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

A. & E. LOIGNON
INGENIEURS-CIVILS.
Place d'Armes, MONTREAL.
Téléphone No. 9277.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

J.E. LAURENT
Architecte et Menuisier
No. 16 Rue Saint-Jacques.
CHAMBRE No. 16. 215-14

ED. BEAUVAIS & CIE,
MAGASIN GÉNÉRAL.
Coutures de Dames, Marchandises à Commission.
Marchandises reçues en consignation, envoi aux clients par colis postal.
547 Rue de Beauséjour, Montréal.
215-14

ALCIBIADE BEIQUE,
(Organiste de Notre-Dame)
110 RUE ST-JACQUES
75 ST-DENIS. 127-14

PAUZE & LAMOUCHE,
Sculpteur et Menuisier.
Sculptures, Statues, Bustes, etc.
1155 Rue St-Catharine.
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

VIGÉANT & GUILBAULT,
Sculpteur et Menuisier.
Sculptures, Statues, Bustes, etc.
1155 Rue St-Catharine.
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

BROSSEAU & TREMBLAY
Menuisiers
1155 Rue St-Catharine.
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

PORTES CHASSIS JALOUSIES TOURNAGE
FERRONNIER, REPARATEUR
Effet serrage en bois à des prix modérés.
Nos 613 & 617 rue Dorchester
Coin rue Dorchester et Saint-Philippe, Montréal.
215-14

Lalonde & Girard,
MANUFACTURIERS DE
Tapis, Carpets, Tapisseries, etc.
Tél. 215-14. 215-14

PRECOURST FRERES
Entrepreneurs Menuisiers
103 RUE SAINT-HUBERT-103
MONTREAL.
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

FRANCIS GIROUX,
— IMPORTATION DE —
VINS, COGNACS, LIQUEURS
411 ST-HUBERT-411
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

JOSEPH FORTIER
FABRICANT PORTIER
250 et 258, RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL.
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

L. N. DENIS,
Peintre Décorateur,
313 RUE SAINT-JACQUES
Téléphone 8234. 38 Carré Richmond.
Consultations de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h.
215-14

L'EVENEMENT DE CETTE SAISON

est certainement la grande vente de belles hardes, au

CITY CLOTHING STORES

Les marchandises sont toutes de haute classe, et les prix sont plus bas que pour des échiffes. Venez pendant que la vente dure.

354 & 356 Rue St-Jacques, Coin de la Ruelle Roy.

JUSTE A TEMPS—\$15.000.

Quinze mille piastres valant de belles hardes à être vendues à moins que le prix du fabricant, au magasin de hardes de la Cité.

354 et 356 Rue St-Jacques, Coin de la ruelle Roy.

UNE CHANCE DANS LA VIE

Quinze mille piastres de hardes confectionnées pour le commerce de la Colombie Anglaise, à être vendues à moins du prix courant au CITY CLOTHING STORES.

354 et 356 Rue St-Jacques, Vis-à-vis le magasin de meubles de Fee & Martin.

PAS MOINS

de deux mille Pardessus en Meltons, tout laine, frize irlandaise, le tout des meilleures fabriques et styles, à être vendues en trente jours au CITY CLOTHING STORES.

354 et 356 Rue St-Jacques, Vis-à-vis le magasin de meubles de Fee & Martin.

N'ATTENDEZ PAS

Le bel assortiment de hardes, le tout fait par un tailleur, et maintenant en vente, ne peut durer toujours, ainsi venez faire votre choix, de suite, au CITY CLOTHING STORES.

354 et 356 Rue St-Jacques, Coin de la ruelle Roy.

POURQUOI ACHETEREZ-VOUS

quelques-unes des hardes grossières offertes sur le marché, à bas prix, quand vous pouvez choisir un habillement qui les vaut et même supérieur à plusieurs fois à l'ordinaire, pendant cette vente, au CITY CLOTHING STORES.

354 et 356 Rue St-Jacques

IL Y VA DE VOTRE INTERET.

d'examiner le stock considérable de Pardessus, le tout confectionné par un tailleur, et que nous avons maintenant en vente, au

CITY CLOTHING STORES

354 et 356 Rue St-Jacques, VIS-A-VIS LE

Magasin de Meubles

— DE —

FEE & MARTIN

228 4

PIANOS BELL ORGUES BELL

Au delà de 75,000 fabriqués et en usage!
1,000 vendus à Montréal, pendant les dix-huit derniers mois.
QUELQUES NOMS QUI NOUS PATRONISENT:
La Reine, le Prince de Galles, le Lord Evêque de Londres; le Rev. C. H. Spurgeon, Collège Presbytérien, Montréal, et tous les Couvents et établissements importants, en Amérique et en Europe.
Les rapports du gouvernement des Etats-Unis font voir qu'un quart des Pianos et Orgues exportés du continent sont des Pianos et Orgues BELL.
Conditions faciles. Prix bas. Instruments inimitables.

WILLIS & CO.,
1824 Rue Notre-Dame, près de la rue McGill, Montréal.
ANNONCE IMPORTANTE
— DE —

JOHN MURPHY & CIE

"GRAND BAZAR VIENNOIS"

Visitez le Grand Bazar Viennois.

CRAND BAZAR VIENNOIS.

Le grand Bazar Viennois contient un assortiment complet de Fourneaux à des prix incroyablement bas.

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois

Le Grand Bazar Viennois



DISCOURS ANNUEL

DE
F. W. POWDERLEY

MAITRE-OUVRIER GENERAL DE
L'ASSOCIATION DES CHEVALIERS DU TRAVAIL.

A tous les officiers et membres de l'Ordre, Salut.

Les représentants réunis à cette seizième réunion régulière de l'Assemblée Générale des Chevaliers du Travail, ont, comme ont en leurs prédécesseurs à supplanter une grande et onéreuse responsabilité.

Il est vrai que l'attention publique n'est pas aussi captivée par cette réunion qu'elle l'a été par les réunions semblables qui ont eu lieu dans le passé, mais que nous avons des problèmes imprévus à résoudre, nous en sommes conscients. L'état actuel du commerce et de l'industrie ne peuvent s'empêcher d'y porter l'attention qu'ils méritent.

La première réunion générale eut lieu en Janvier 1878. A cette convention il fut décidé de changer la date des réunions du mois de Janvier au mois de Septembre, et la conséquence fut qu'il y eut deux réunions de l'Assemblée Générale dans l'année 1879, le nombre de nos membres fut moindre que quand l'Assemblée Générale fut établie.

Le grand nombre de grèves et combats qui eurent à se dérouler les travailleurs devant les années 1877 et 1878 eurent pour effet d'encourager un grand nombre à se désintéresser de nous. De 1878 à 1889 l'Ordre prit des forces par la réception de nouveaux membres, mais l'année suivante fut le témoin d'une grande diminution dans le nombre des membres, et lors de la réunion de l'Assemblée Générale à Detroit, Michigan, en 1881, un désencouragement s'était emparé de ceux qui tournèrent leurs regards vers l'Ordre pour en obtenir secours. Ceux qui hâteront cette ville, après la session était désolé, un grand nombre d'entre eux étaient sous l'impression qu'il n'y avait jamais plus une autre session; mais l'année 1887 démontre que nous avions gardé notre terrain, et la suivante prouve que l'Ordre faisait matériellement beaucoup de progrès.

Durant cet espace de temps, le nombre des membres de l'Ordre augmenta graduellement, mais en aucun temps le nombre des membres en règle ne dépassa six cent mille (600,000).

Aujourd'hui qu'après tant de temps d'excitation inaccoutumée, celui d'une élection à la présidence des Etats-Unis, il est satisfaisant de constater que le nombre de nos membres augmente rapidement ainsi que notre influence comme corps.

C'est la troisième fois que j'ai l'honneur d'adresser l'Assemblée Générale, comme grand-maitre ouvrier de l'Ordre, et en faisant la revue des ouvrages faits dans le passé, je me trouve en présence d'une grande difficulté, celle de suggérer quelques questions importantes qui n'ont pas été déjà d'une manière ou d'une autre soulevées à votre considération.

A la dernière assemblée générale, un comité fut nommé sur la constitution. Ses attributions furent de préparer une nouvelle constitution, ou autrement dit, de faire une révision de la constitution existante, en y retranchant les clauses qui étaient remplies de répétitions et causant des embarras. En examinant la constitution, il sera constaté qu'il n'y a pas autant de sections et de clauses embarrassantes, et en conséquence l'Ordre, votre maître-ouvrier général, trouve qu'il aurait été dangereux d'en retrancher aucune sans vous les soumettre.

Je recommande qu'il soit résolu qu'on se forme en comité général sur la constitution pendant au moins l'espace de deux jours, que le document soit lu, du commencement à la fin et d'en diminuer tout ce qu'on pouvait se dispenser.

J'ai appris dans ma correspondance que de nouvelles suggestions doivent être soumises. Il est de notre devoir de les écouter avec attention et de les mettre à profit en établissant nos règlements d'après elles.

J'aimerais vous dire, qu'il ne devrait y avoir qu'un seul règlement pour toutes les assemblées locales.

Nous vivons aujourd'hui sous des lois établies pour satisfaire les assemblées de métiers séparées et les assemblées mixtes, votre maître-ouvrier général est d'opinion que toutes les assemblées locales devraient être mixtes. Chaque local devrait admettre comme membres les personnes des deux sexes de n'importe quel métier ou occupation qu'elle peut pratiquer. Car les changements continuels et notables qui se font tous les jours dans nos industries ne prouvent que cette nouvelle loi serait pour le plus grand bien tant de notre Ordre que de grand nombre des travailleurs.

Quand une question d'importance vitale a été soulevée, la soumission est pour être discutée sous les autres pourrions s'y familiariser, et lorsque quelconque affaire privée relative à ce métier ou occupation sera considérée, ceux qui ne sont pas directement intéressés pourrions se retirer.

Il n'y a aucune question qui concerne un métier ou occupation quelconque qui ne touche pas tout directement ou indirectement à tous les autres, et plusieurs des maîtres-ouvriers ont existé dans le passé peuvent être tracés directement à la

la porte qui était fermée à la face d'hommes qui étaient exclus de participer aux discussions dans lesquelles il y avait de leurs intérêts.

En repassant l'histoire passée du mouvement ouvrier, je suis enclin à croire qu'il y a eu une force vitale et de grands moyens de réussite perdus, en regardant autour de nous, nous pouvons voir des centaines d'associations, ayant pour but, de donner des bénéfices pour accidents ou maladies, ou assurance en cas de mort.

Quelqu'il soit vrai que plusieurs d'entre elles n'étaient des institutions de vol pur et simple il n'en est pas moins vrai qu'elles ont été soutenues non seulement par les Chevaliers du Travail, mais encore par toutes les associations ouvrières.

Il est un fait incontestable qu'il y a trop d'associations ouvrières qui combattent pour avoir la suprématie, qu'on se trouve d'un côté ou de l'autre, nous pouvons et nous trouvons une organisation ouvrière travaillant à son existence. Des appellations qu'il n'y a que très peu de temps étaient encore inconnues au public en général sont à présent connues sous le nom de quelque association nationale ou internationale.

La tendance du mouvement ouvrier semble chercher à se dévier, au lieu de la force qui nous oppose. Le Capital se consolide, et par ce moyen gagné à ce que nous perdons pour les grands combats de l'industrie, et de la solution des grandes questions.

Tout membre éminent d'organisation ouvrière qui pour une raison ou une autre se croit lésé dans ses idées qu'il envoie meilleures que celle de ses confrères et se met à organiser une nouvelle association, contribue à obtenir un résultat négatif, qui n'est que la division des forces ouvrières arrêtant la communication entre eux et n'obtenant qu'isolement et la mort finale de tous projets tendant à améliorer la condition de tous les ouvriers en général.

C'est peut-être un peu exagéré mais qu'il y a du vrai personne ne peut le nier, qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre.

C'est pas en gardant le silence à ce sujet que nous pouvons y remédier. Quelque chose doit être fait pour empêcher la propagation de cette erreur. Je suis moralement convaincu que c'est une erreur de jugement et de diplomatie.

Une main secourable doit être tendue à tous ceux qui peinent, un moyen de se mêler avec les autres doit être donné à tout homme et à toute femme.

Ceci, il me semble, devra occuper votre attention individuelle, durant le temps que vous serez ici.

Il n'existe aucune raison pour que tous ceux qui travaillent arduement dans un métier ou l'autre ne s'entraident pas sous la bannière de notre Ordre.

Il n'y a aucune raison pourquoi tous les intérêts ne peuvent pas être gardés avec plus de soin dans cet Ordre que dans un camp séparé et isolé, là où nous les trouvons trop souvent opposés les uns aux autres, qu'avec nos forces réunies avec lesquelles nous pouvons nous opposer.

Le grand besoin du moment est une organisation dans laquelle tous nos intérêts pourront être discutés avec soin, que tous pourront se rencontrer sur un terrain commun, dans laquelle une communauté d'idées pourra s'établir, dans laquelle une connaissance pleine et entière des actions que chaque corps de métier pourrait entreprendre, pourront être partagées par tous les autres.

Les jalouses du passé peuvent être empêchées par des règlements et des pratiques dictées par le sens commun. L'intérêt d'un seul homme ne doit pas empêcher cette réforme.

REFORME DU CENS ELECTORAL

Les membres de cette ordre méritent des félicitations sur le résultat satisfaisant qu'ils ont obtenu pour cette réforme qui fut inaugurée il y a quelques années par l'Assemblée Générale.

Quand cette question fut soumise pour la première fois à l'Assemblée Générale aucun Etat des Etats-Unis avait les élections. L'après des lois qui donnaient la liberté de vote à un électeur de la classe ouvrière, sans intimidation, sans crainte d'espionnage de la part de ceux qui pourraient avoir le pouvoir de leur pour avoir voté contrairement à leurs souhaits.

Aujourd'hui je suis heureux de constater qu'il y a quelques trente Etats qui votent au bulletin secret. Dans quelques uns de ces Etats, ces lois ne sont pas à la hauteur de l'idée conçue par cette réforme, mais ces lois pourront être améliorées, aucune d'elles ne doivent être abolies ou rappelés.

Nous ne devons pas ranceler d'un pas pour promouvoir cette grande question. C'est l'opinion de votre maître-ouvrier général, que nous devrions demander encore plus d'extension dans cette réforme du cens électoral en ce qui concerne le voteur, la loi devrait rendre impossible le droit de vote à tout homme qui ne pourrait pas lire son bulletin de vote.

D'après le projet de loi qui fut préparé par le Bureau Exécutif Général, les trois du citoyen illettré doit être sauvegardés, mais ce projet n'a pas été adopté par aucune des Législatures d'Etat. Je suis bien personnel qu'il va s'élever des objections contre l'idée de priver un homme qui ne sait pas lire, de son droit de vote.

Mais, on ne doit pas oublier que nous continuerons de nier, aux femmes qui savent lire, le droit de vote dans les affaires publiques, et nous le faisons sans offrir d'apologie pour la continuation de ce mal.

Afin qu'aucune injustice ne soit commise, il serait bien de fixer une date, (disons cinq ans pour la date de mise en force de cette loi) après quoi aucune personne n'aurait le permis de voter à moins qu'elle soit qualifiée à le faire en étant capable de lire son bulletin.

Il y a ceux qui veulent établir la qualification foncière pour devenir citoyens ou électeurs, mais nous devons opposer cette innovation avec toutes les forces que nous possédons.

La vie de la nation dépend entièrement de l'intelligence de ses citoyens et il est très essentiel que la qualification par l'éducation remplace le système qui

so pratique actuellement. Une fois que le citoyen apprendra à lire son bulletin, il y prendra plus d'intérêt et sera plus anxieux à étudier les principes des partis qui lui demande son support.

Il importe pas comment un citoyen illettré peut préparer et avec le plus d'intelligence son bulletin, il ne le fait que d'après ce qui lui est dit et non d'après ce qu'il connaît personnellement.

Son manque d'éducation donne à d'autres hommes le privilège de voter deux fois.

Je recommande donc que l'Assemblée Générale s'occupe de cette affaire.

INITIATIVE ET REFERENDUM

Avec le scrutin secret, il nous est plus facile d'obtenir l'opinion des masses sur la question de soumettre au peuple toutes les lois pour les discuter avant leur adoption. On a été tenu durant la dernière session du Congrès des Etats-Unis de milliers de bills et résolutions, chacune soumise pour le plus grand bien du peuple. Si à chaque session de congrès on mille lois et résolutions sont passées, un pareil nombre à chaque législature d'Etat, un nombre d'autres par nos gouvernements municipaux et de comités cela devient d'une impossibilité physique pour la presque totalité des citoyens, qu'ils soient ouvriers ou non, d'acquiescer la connaissance de ces lois.

Il n'y a pas un député qui a siégé au dernier congrès qui peut même répéter une seule clause contenue dans les lois sur lesquelles il a donné son vote. Une majorité de ce corps était composée d'avocats. Aucun d'eux n'eut le temps de lire une seule loi, et un pauvre homme qui peut avoir à travailler de huit à seize heures par jour. Il dira à ce pauvre homme que "l'ignorance de la loi n'a pas d'excuse" lorsque lui-même ne pourra pas même donner les noms de toutes les lois pour lesquelles il a voté. Le droit d'initiative des lois est inhérent au peuple, le droit de discuter et de voter sur toutes les lois est un droit naturel.

Nos frères de Suisse ont fait des progrès beaucoup plus rapides vers la démocratie libérale, que nous en avons fait dans les Etats-Unis, quoique nous n'ayons pas de nos idées avancées et notre civilisation progressive.

Nous devrions commencer sur toute la ligne une agitation et instruire le peuple sur cette grande question. Elle va droit au cœur du peuple, elle touche à la bourse comme au cœur. Elle se rapporte à leurs intérêts financiers et sociaux. Je demande qu'un comité sur l'Initiative et Referendum soit nommé ici dans le but de présenter un plan, d'après lequel on pourra agiter la question durant l'année qui va commencer.

Le pas d'initiative n'a pas été encouragé par la raison qu'il n'y a pas en assez d'attention apportée à la question dans nos assemblées locales.

Plusieurs ont pensé que les officiers généraux désiraient un vote de confiance ou quelque chose d'analogue, mais la grande idée elle-même fut laissée de côté. Cette assemblée générale devrait prendre une action décisive sur la question.

IMMIGRATION

Il y a six ans passé notre maître-ouvrier général déclara qu'il était en faveur de la restriction de l'immigration.

Les vœux qu'il exprima alors ne furent pas reçus avec faveur par l'Ordre, mais malgré ce fait, ses sentiments n'ont pas changé depuis, à moins que ce soit dans la direction d'une exclusion plus rigide contre l'immigration que celle qu'il favorisait alors.

Nous pourrions adopter dans chaque Etat aussi bien que dans tout le pays les lois pour diminuer les heures de travail, une échelle régulière des salaires sur toute l'étendue du globe, nous pourrions rendre de lois sur les tarifs protecteurs jusqu'à ce que les produits de manufacture étrangère soient interdits, mais tant que durera le courant interrompu de l'immigration, il n'y aura pas à se fier sur les lois pour diminuer les heures de travail, l'avoir confiance sur les lois régulant une échelle de salaires, et il ne peut y avoir de protection pour le travail américain, qui pourra donner la garantie protectrice au travailleur américain plus qu'à son frère qui vit depuis des siècles sous le poids de la tyrannie monarchique.

Notre maître-ouvrier général, n'a aucune hésitation, en disant qu'il est favorable à une législation interdisant toute immigration de gens qui ne peuvent se supporter par eux-mêmes lorsqu'ils atterrissent sur les bords de ces pays.

Il déterminerait un certain nombre d'années (disons serait assez long) durant lesquelles on ne permettrait à aucun immigré de débarquer sans des preuves qu'il est en mesure de pouvoir soutenir lui et ceux qui dépendent de lui pour l'espace d'un mois un an. On pourrait peut-être à cause de ces sentiments n'attribuer des motifs indignes mais ils seront honnêtement conçus, et tout ce qu'on pourrait en dire ne changerait pas mon idée parce que je prévois dans un avenir rapproché, un grand danger non seulement pour le travail, mais pour tout le pays, si l'on ne s'occupe immédiatement et avec soin de cette question d'immigration.

Plusieurs craignent d'aborder cette question, de crainte de s'attirer le mécontentement de ceux qui, il n'y a que peu de temps, étaient eux-mêmes des étrangers. Ayant été directement mêlé avec des hommes de toutes nationalités et de toute croyance je suis assuré lorsque j'adresse la même loi efficace qui gouverne tout homme et toute femme peut leur être appliquée (la loi de conservation de soi-même) ce peut résulter excessivement bien de proclamer que nous avons place pour tout le monde que ce serait non-Américains, que ce serait anti chrétien, que d'exclure les autres des bénéfices dont nous jouissons. Il y a moins de danger pour nous de la exclusion de la jouissance des nos bénéfices que de leur donner l'avantage de s'en emparer à notre détriment. Il y a un grave danger que dans une Babel de langage nous pourrions oublier que nous sommes des hommes libres dans ce pays, et cependant

! FEU !

— DE LA —

te-CATHERINE

NO 1355.

VENTE A BON MARCHE

SE CONTINUERA

LE 28 COURANT.

— 000 —

endommagée par l'eau et la fumée sera vendue LUNDI,

'S DANS LA PIASTRE

US SE RENDENT A BONNE HEURE.

— 0 —

place aux nouvelles marchandises d'automne.

— 0 —

CHE & CORBEAU,

ATHERINE, Bloc Barsalou.

— 0 —

LE NOUVEL

ISSEMENT DE MANTEAUX

erlin House



MANTEAUX DE NOEL.

— LA VENTE SPECIALE DE —

nteaux, Gilets, Capes, Peleries,

es, Ulsters, Manteaux doubles et Etoffes a Robes,

— POUR LES —

MANTEAUX DE NOEL

Commencera LUNDI matin.

ous invitons les Dames à venir visiter nos SPECIALITES et NOUVEAUTES à des prix très

DARD & VINCENT

1810 et 1812 Rue Notre-Dame

Montreal.

Assurez

VOS Propriétés

" Loyers

VOTRE Stock

" Ménage

Aux conditions les plus avantageuses

en s'adressant personnellement, par lettre ou par téléphone à

ADOLPHE ROBILLARD,

Courtier d'Assurances,

30, RUE ST. SACREMENT (CORN EXCHANGE BUILDING.)

Tel. Bell
Bureau: - No. 2418
Residence: - 6105

